
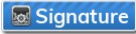




Bordereau de signature



Plaine des sports - Site de la Maison des sports – Opération de renouvellement urbain – Bilan de la concertation préalable

Signataire	Date	Annotation
app webdelib, <i>Application Webdelib</i>	15/06/2020	
David SAMZUN_Maire, <i>Bureau du Maire</i>	15/06/2020	  Certificat au nom de <u>David SAMZUN</u> (Maire, COMMUNE DE SAINT NAZAIRE), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 22 avr. 2020 à 14:27 au 22 avr. 2023 à 14:27.
<i>Application Webdelib</i>		

Dossier de type : ACTES VILLE // deliberations



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

Numéro Délibération : DEL20200612_06

L'an deux mille vingt , le douze juin, à 09:00 heures, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Maire.

Étaient présents :

M. David SAMZUN, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENÉVOT, Mme Lydie MAHÉ, M. Jean-Jacques LUMEAU, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, Mme Pascale CLEMENT, Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Patrice BULTING, M. Fabrice BAZIN, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Jean-Luc SÉCHET, Mme Françoise LESTIEN, M. Jean-Luc GUYODO, Mme Jacqueline RICA, Mme Catherine ROUGÉ, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE, Mme Régine LE BAIL, M. Eric PROVOST, M. Hervé BRAIRE, Mme Gaëlle BÉNIZÉ, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, Mme Laurianne DENIAUD, M. Saïd MERNIZ, Mme Florence BEUVELET, Mme Dominique TRIGODET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Jean-Michel TEXIER, M. Gauthier BOUCHET, M. Frédéric LECOMTE, Mme Béatrice PRIOU, M. Emmanuel JAMES, M. Alain GEFFROY, M. Zine-Eddine BIBAH

Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :

M. Philippe DEGUIRAL, M. Vincent SÉGUÉLA, M. Pierre-Yves VINCENT, M. Jean-Claude BLANCHARD, Mme Julie DROGUEUX

Absents :

M. Kada MAHOUR, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. William DUVAL, Mme Sandra VANDEUREN, Mme Stéphanie SUTTER

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BIZEUL, Adjointe au Maire, a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 48



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

6 - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

**Plaine des sports - Site de la Maison des sports – Opération de renouvellement urbain –
Bilan de la concertation préalable.**

M. SAMZUN, Maire, lit l'exposé suivant :

Mes cher-e-s Collègues,

Le projet situé sur le site de la Maison des sports est issu de réflexions lancées en 2016 par la Ville et destinées à définir collectivement les composantes du développement de la Plaine des sports et son ouverture sur son environnement à l'appui d'un schéma urbain évolutif partagé. Les principaux enjeux fléchés à l'issue de ces études ont été exposés lors d'une réunion publique le 28 février 2017 :

- améliorer le cadre de vie en renforçant la qualité paysagère des lieux, sécuriser et promouvoir les flux à pied et en vélo ;
- proposer des équipements de plein air pour la pratique libre de tous les publics et les jeunes des établissements scolaires ;
- développer des programmes immobiliers en frange de la Plaine des sports.

Ce schéma urbain est en cours de mise en œuvre avec par exemple, en 2018, la création de la voie piétonne entre l'avenue Léo Lagrange et l'avenue Coubertin, avec la plantation d'une centaine d'arbres mais également la rénovation du terrain de football synthétique qui s'est achevé en 2019. Des aménagements à caractère paysager et sportif ont démarré en octobre 2019 à l'emplacement de l'ancienne piscine Léo Lagrange avec là encore plusieurs dizaines d'arbres plantés.

Concernant le projet sur le site de la Maison des Sports en lui-même, il a été sélectionné par la Ville sur la base de plusieurs points forts :

- le principe d'un immeuble de hauteur a été privilégié afin de consommer le moins d'espace au sol possible tout en logeant de nombreux ménages souhaitant vivre à Saint-Nazaire sur un site riche en équipement sportifs, scolaires et petite enfance ;
- la plupart des arbres situés sur le site sont préservés. De nouveaux seront plantés. Au total, il y aura plus d'arbres après qu'avant le projet ;
- les stationnements sont tous intégrés sous le futur bâtiment. Les entrées/sorties se feront par l'avenue François Mitterrand ;

- le futur bâtiment se trouve en retrait de plus de 50 mètres des immeubles de l'avenue Coubertin. Par ailleurs, la partie de l'immeuble la plus haute se trouve la plus au nord de la parcelle afin de limiter au maximum l'ombre portée sur les immeubles existants. Le dessin du futur immeuble a été pensé comme un objet très élancé, s'opposant nettement à un dessin plus horizontal qui aurait créé un effet « mur ».

S'agissant d'un site de renouvellement urbain et en application des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'urbanisme, les objectifs et modalités de la concertation ont été fixés par délibération du Conseil municipal, lors de la séance du 17 mai 2019.

Ce projet a fait l'objet d'une première réunion publique le 12 juin 2019. La présentation diffusée est disponible sur le site internet de la Ville, à la rubrique Vie municipale puis Projets urbains. Par ailleurs, afin d'échanger plus avant sur ce projet ambitieux, deux ateliers de travail ont eu lieu, en complément, les 07 novembre et 05 décembre 2019.

Ces ateliers avaient pour but d'échanger avec les riverains du projet sur la qualité paysagère, les déplacements doux, la création d'un parvis et les stationnements. Ils ont rassemblé au total près de 130 personnes (environ 80 personnes lors du 1^{er} atelier et 50 personnes au second).

Les choix qui ont guidé la municipalité à valider le projet lauréat ont été rappelés et explicités auprès des riverains.

Ils sont rappelés ci-dessus et ont été explicités à l'aide de la maquette présente dans la salle ainsi que des plans (jointés en annexe à la présente délibération) travaillés spécialement pour ces séances.

Les points suivants ont été particulièrement abordés par les habitants :

- le futur parvis public au sud de la parcelle :

Les habitants ont souhaité un parvis plus fonctionnel et plus paysager.

Il a donc été décidé d'ajouter des bancs et de conserver le groupe de bouleaux existants au sud de la parcelle.

Il a également été souligné la nécessité d'y intégrer des appuis vélo.

- la destination du futur espace public au nord de la parcelle :

Le nord de la parcelle de l'actuelle Maison des sports est aujourd'hui minéral et inaccessible au public. Cet espace, une fois aménagé, sera intégré au domaine public de la Ville.

Les habitants ont souhaité y intégrer une composante sportive et ludique, matérialisée par des agrès, en lien avec ceux implantés sur les nouveaux aménagements de la Plaine des sports.

- les entrées/sorties des véhicules et l'interface avec l'avenue François Mitterrand :

Les riverains ont souligné les vitesses excessives de l'avenue François Mitterrand ne permettant pas l'insertion aisée des véhicules tant de la rue des Gauvignets que de la future entrée/sortie du stationnement souterrain du projet.

Il a été suggéré la création d'un plateau soit en sortie du giratoire soit entre la rue des Gauvignets et la sortie du stade de football.

Ce plateau permettrait de gérer la voie « tourne à gauche » permettant aux futurs habitants du projet de rentrer dans leur parking en venant de l'ouest mais également aux riverains empruntant la rue des Gauvignets de s'insérer plus facilement sur l'avenue François Mitterrand.

Il permettrait également de faire traverser les piétons et cycles en toute sécurité.

Ces points seront affinés techniquement dans les semaines à venir et, selon leur nature, soit intégrés au futur permis de construire, soit intégrés au plan de charge de la Ville.

Ceci étant exposé, je vous demande, mes cher-e-s Collègues, de bien vouloir approuver le bilan de la concertation préalable à l'opération de renouvellement urbain sur le site de la Maison des sports. Ce bilan sera annexé à la demande de permis de construire relatif au projet.

**Le Maire,
David SAMZUN**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A LA MAJORITÉ


Votants : 43

Pour : 33

Contre : 2 (Groupe Rassemblement National-Union nazairienne)

Abstentions : 8

David SAMZUN_Maire



Signé par : David SAMZUN_Maire
Date : 15/06/2020
Qualité : Bureau du Maire

Document signé électroniquement